



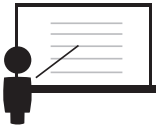
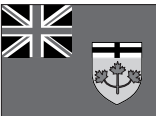



DOCUMENT 15.1 : SECTEURS DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Il y a sept grands secteurs de dépenses dont sont responsables des 30 ministères :

SECTEUR	DESCRIPTION
 <p>Secteur de l'enfance et des services sociaux</p>	<p>Le secteur des services à l'enfance et des services sociaux comprend le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires. Ce secteur vise à proposer des programmes et services qui appuient les enfants et les jeunes et ceux qui ont besoin d'un soutien (comme les personnes handicapées) pour développer et atteindre leur plein potentiel.</p>
 <p>Éducation</p>	<p>Le secteur de l'éducation comprend le ministère de l'Éducation. Le secteur de l'éducation administre les systèmes d'éducation et de garde d'enfants financés par l'État afin d'aider les élèves à réussir et de veiller à ce que les objectifs pédagogiques de la province soient atteints.</p>
 <p>Santé</p>	<p>Le secteur de la santé comprend le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le secteur de la santé administre les hôpitaux et maisons de soins infirmiers de la province, et il est responsable de gérer le système des soins de santé et de fournir des services, comme l'assurance maladie, les prestations pharmaceutiques, les soins aux personnes souffrant de maladie mentale, les soins de longue durée, les soins à domicile, la santé publique et la prévention des maladies.</p>
 <p>Justice</p>	<p>Le secteur de la justice comprend le Procureur général et le ministère des Services communautaires et Services correctionnels. Le secteur de la justice vise à créer un système de justice moderne, axé sur la prévention, ancré dans la communauté et orienté vers la population, en mettant l'accent sur des initiatives qui contribuent à accroître la sécurité et le bien-être des communautés, à améliorer l'efficacité et l'efficacité du système, ainsi que les résultats de ceux et celles qui ont des démêlés avec l'appareil judiciaire.</p>
 <p>Études postsecondaires et formation</p>	<p>Le secteur des études postsecondaires et de la formation comprend le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle. Ce secteur vise à s'assurer que l'Ontario se dote du système d'éducation et de formation répondant aux plus hauts standards, afin d'offrir une éducation de grande qualité et une formation pertinente pour préparer les Ontariens à de bons emplois qui amélioreront la compétitivité de l'économie de la province.</p>
 <p>Autres programmes</p>	<p>Les dépenses liées à d'autres programmes comprennent tous les autres ministères provinciaux, incluant le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, le ministère de l'Énergie, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, le ministère des Affaires francophones et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts.</p>
 <p>Intérêts sur la dette</p>	<p>Lorsque le gouvernement provincial accuse un déficit (plus de dépenses que de revenus), il doit emprunter de l'argent pour couvrir le manque à gagner. L'argent emprunté devient une dette provinciale, et le total de la dette est l'accumulation des déficits annuels. Le gouvernement paie des frais d'intérêt sur l'argent emprunté au fil des ans qu'il n'a pas encore remboursé. Ces dépenses sont distinctes de celles des ministères provinciaux.</p>